

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL45

présenté par

M. Adam, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 15

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« éligible »

le mot :

« admissible ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel